École	Démarche de l'analyse	Caractérisation du réglementeur	Origine de la réglementation	Finalité de la réglementation	Prescription
Économie publique.	Démarche normative qui suspend son jugement sur les choix de redistribution jugés politiques. Ne se préoccupe que d'efficacité économique.		Défaut de marché.	Allocation efficace de Pareto (optimum optimorum ou social).	Réglementer uniquement en présence d'un défaut de marché.
Économie politique. George Stiegler et la théorie de la capture de la réglementation. Olson Mancur et Logique de l'action collective (1965). James Buchanan et Gordon Tullock et l'école du public choice théorisée dans The Calculus of consent (1962).	Démarche positive et perspective critique. Réfute le concept de « défaut de marché ».	Programme de maximisation réglé sur l'intérêt personnel, au service des groupes d'intérêts représentant les grandes entreprises (car groupes homogènes et de petite taille) au dépend des autres.	Marché politique entre agents publics cherchant réélection ou promotion et coalitions d'intérêts cherchant une rente. La constitution de ces groupes dépend de 1) gains espérés et coûts engagés 2) taille 3) homogénéité 4) degré d'incertitude sur les effets des mesures.	Redistribution de la richesse disponible.	Supprimer la réglementation pour éviter les dépenses improductives et stériles pour la collectivité que représente le <i>lobbying</i> en vue de coûts évités ou de rentes.
Nouvelle économie publique. Jean-Jacques Laffont et Jean Tirole, <i>Théorie des</i> incitations et réglementations (1993)	Démarche normative qui se veut la synthèse des deux premières en prenant en compte l'imperfection de l'information.	Contraint institutionnellement à rechercher l'intérêt général et dépendant des informations des réglementés.	Défaut de marché.	Allocation efficace de Pareto (optimum de second rang).	Réglementer en minimisant les défauts de réglementation.
Économie institutionnelle. Ronald Coase avec <i>La Nature de la firme</i> (1937) et <i>Le Problème du coût social</i> (1960).	Démarche positive mais qui ne se prononce pas sur les choix redistributifs. Réfute concept de « défaut de marché » avec celui de coûts de transaction. Pluralité de solutions.	Cherchant à minimiser les coûts et ouverts à toutes les solutions y compris le laisser-faire.	Coûts de transactions positifs.	Allocation efficace de moindre coût (minimisation des coûts de production et de transaction).	Ne réglementer que si les autres solutions sont plus coûteuses et si les coûts sont inférieurs aux bénéfices.